

Questionnaire aux médecins généralistes

Questionnaire à destination des médecins généralistes du territoire de la CPTS Vallée du Ciron

Date :

Nom et Prénom :

Commune d'exercice :

Adresse Mail :

Téléphone :

Dans quelle tranche d'âge êtes-vous ? < 40 ans de 40 à 50 ans de 50 à 60 ans + de 60 ans

Quels sont vos jours travaillés ? Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam.

Combien de demi-journées travaillez-vous par semaine ?

Faites-vous des consultations sans rendez-vous ? Si oui, quand et sur quel créneau ?

Avez-vous prévu de cesser votre activité dans les trois prochaines années ? Oui Non

Exercez-vous une spécialité en particulier ? Si oui, précisez :

1 - L'utilisation des Soins Non Programmés (SNP) par le professionnel

SNP : problèmes de santé récents, invalidants ou préoccupants qui nécessitent une consultation dans la journée ou dans un délai de 3 jours. Ils concernent généralement des douleurs, des infections, des accidents, etc.

► **À combien estimez-vous les SNP que vous réalisez par semaine ?**

En nombre de consultations :

► **Selon quelle organisation pratiquez-vous des SNP ?**

(plages dédiées ; créneaux réservés ; consultations sans rendez-vous ; journée/demi-journée...)

► **Pour quels patients réalisez-vous des SNP ?**

Uniquement pour ma patientèle.

Pour ma patientèle et celle du cabinet/MSP dans lequel j'exerce.

Pour des patients inconnus.

Remarques éventuelles :

► **Dans quelles solutions d'entraide entre médecins la CPTS pourrait-elle investir financièrement ?**

2 - Maître de Stage Universitaire (MSU) et Docteur Junior (DJ)

Avez-vous la formation de Maître de Stage Universitaire ?	Oui	Non	
Si oui, pour quel type d'étudiant ?	Interne N.1	Externe	SASPAS
Si non, seriez-vous intéressé pour le devenir ?	Oui	Non	

► En novembre 2026, le territoire accueillera des médecins issus du dispositif Docteur Junior (DJ)

Le Docteur Junior est un interne de 4ème année. Il s'agit d'un étudiant capable de réaliser les actes médicaux en autonomie supervisée. Il faut être MSU pour diriger un DJ. L'ensemble des modalités seront communiquées prochainement par l'ARS.

En tant que MSU, seriez-vous intéressé pour accueillir un DJ ?	Oui	Non
Disposez-vous d'un lieu d'accueil ou d'un local pour ce DJ ?	Oui	Non
De quoi auriez-vous besoin dans le cadre de ce dispositif ?		

3- Formation Médecin sapeur-pompier volontaire (MSPV) pour la gestion de crise

Un médecin sapeur-pompier volontaire intervient selon ses compétences et disponibilités au sein du service de santé du SDIS33. Il suit une formation obligatoire d'une journée, indemnisée, pouvant être complétée selon les missions.

Avez-vous effectué cette formation ?	Oui	Non
Si non, seriez-vous intéressé pour en savoir plus ?	Oui	Non

4 - Médecin Traitant et SAS

Concernant l'accès à un médecin traitant, les informations que vous nous transmettez seront utilisées par la CPTS pour établir un état des lieux du territoire, mais elles ne seront en aucun cas partagées avec les confrères ou la population.

► Concernant l'accès à un médecin traitant :

Participez-vous au Service d'Accès aux Soins (SAS) ?	Oui	Non	Cela m'intéresse
Accepteriez-vous de nouveaux patients comme médecin traitant ?	Oui	Non	Non

Si oui, veuillez cocher les communes pour lesquelles vous seriez d'accord :

Aubiac	Cérons	Le Pian/Garonne	Préchat	Sendets
Balizac	Escaudes	Lerm-et-Musset	Pujols-sur-Ciron	Sillas
Barsac	Fargues	Le Tuza	Roaillan	Toulence
Bazas	Gajac	Lignan-de-Bazas	Saint-Come	Uzeste
Bernos-Beaulac	Gans	Louchats	Saint-Germain-de-Grave	Verdelais
Birac	Giscos	Lucmau	Saint-Léger-de-Balson	Villandraut
Bommes	Goualade	Leogeats	Saint-Macaire	Virelade
Bourideys	Grignols	Marimbault	Saint-Maixant	
Brouqueyran	Guillos	Marions	Saint-Martial	
Budos	Hostens	Masseilles	Saint-Michel-de-Castelnau	
Captieux	Illats	Mazeres	Saint-Michel-de-Rieufet	
Cauvignac	Labescau	Mourens	Saint-Pierre-de-Bat	
Cazalis	Landiras	Noaillan	Saint-Pierre-de-Mons	
Cazats	Langon	Origne	Saint-Symphorien	
Coimères	Lartigue	Podensac	Sauternes	
Cours-les-Bains	Lavazan	Pompejac	Sauviac	
Cudos	Le Nizan	Preignac	Semens	

Accepteriez-vous, à l'occasion, de faire des visites dans ces communes ?	Oui	Non
--------------------------------------------------------------------------	-----	-----